

Fermeture du centre de planification familiale de Brest

Le syndicat CGT du conseil général s'oppose à la fermeture du Centre de Planification et d'Education Familiale de Brest. Celui-ci est fermé depuis début janvier. Le Comité Technique Paritaire est consulté le 17 février, après le vote de l'Assemblée départementale qui s'est déroulé le 27 janvier, vote à l'unanimité des conseillers généraux, qui a donc eu lieu lui-même après la fermeture du centre. **Le film de la démocratie se déroule à l'envers !**

Bien que la décision soit déjà prise nous avons décidé de participer .au CTP, sans prendre part au vote, pour faire entendre le besoin de conserver ce lieu d'accueil et avons demandé la présence d'une représentante du Mouvement pour le Planning Familial. Ce fut un dialogue de sourd, où la direction se cache derrière des mots refusant d'employer celui de fermeture, alors que c'est bien de ça dont il s'agit. Or il est plus que nécessaire de multiplier les lieux d'accueils où les jeunes et moins jeunes puissent être entendus par divers intervenants, professionnels, bénévoles, sur la sexualité, la contraception, l'avortement. Personne n'est en trop, mais l'hôpital ne peut être à lui seul ce lieu, la sexualité n'est pas une maladie.

En ce qui concerne les jeunes, la période de puberté est une période de fragilité, et en ce moment où les difficultés s'additionnent, précarité, accès aux soins, logement, etc , ce n'est pas le moment de fermer un centre.

Les difficultés de recrutement ne peuvent servir de prétexte : d'une part une gynécologue s'était portée candidate et d'autre part ce n'est pas une fatalité. Encore faut-il donner envie aux jeunes de s'investir dans ces métiers.

refus de participer au vote

Compte Epargne Temps et temps partiel

Temps partiel : il ne sera plus possible de demander un temps partiel pour six mois, ce sera un an obligatoirement (septembre à août). Le problème essentiel reste la non compensation des absences, tandis qu'aucune réflexion n'est menée sur les horaires variables qui éviteraient dans un certain nombre de cas le recours au temps partiel.

Compte Epargne Temps : nous nous félicitons que les Conseil général ne mette pas en place la rémunération des jours de congés épargnés : travailler plus pour gagner plus n'est pas une solution, ce sont les salaires qui doivent être augmentés. Il y a des travailleurs pauvres aussi au Cg. Les modifications de la loi font sauter les verrous qui encadraient le compte épargne temps (nombre de jours à épargner avant de prendre le cet, nombre de jours à prendre, durée de péremption) et on s'oriente de plus en plus vers une augmentation du temps de travail rampante.

En ces temps chômage massif et en parallèle de souffrance au travail, le contenu, la durée, la répartition du temps de travail tout au long de la vie doivent être repensés. Avec le développement de la productivité, on est capable de produire plus en travaillant moins. Le Compte Epargne Temps, pourquoi pas, pour répondre à des projets individuels, mais cela doit s'inscrire dans une démarche globale de réduction du temps de travail.

Vote Cgt : contre

Retrouvez les tracts sur l'espace syndical.

C'est facile, c'est un peu au-dessus des « petites annonces » sur finistnet - ☺

